



SOCIAL / Toutes les structures d'accueil mobilisées

## Le plan anti-froid est en place

Jusqu'au 31 mars, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont renforcés pour faire face à l'accueil des personnes en situation précaire.

LES premiers froids peuvent arriver. Le plan hiver 2004-2005 est déclenché dans le département comme sur l'ensemble de la France. Jusqu'au 31 mars, les hébergements à destination des personnes sans abri, isolées, des squatters ou des familles vivant dans des conditions d'habitat précaire se trouvent renforcés pour permettre leur accueil dans les moments difficiles.

« La nouveauté cette année, c'est que tout en suivant la circulaire mise en place par Mme la ministre déléguée à la Lutte contre la Précarité et l'Exclusion (Nelly Olin, NDLR), nous nous appuyons également sur la Loi de programmation pour la cohésion sociale qui prévoit la création de plus de 100 000 hébergements en CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) sur l'ensemble de la France en plusieurs années, dont quelques-uns dans l'Yonne en 2005 », explique Joël Magda, directeur de la Ddass (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales). Ceux-ci viendront s'ajouter aux 116 places déjà proposées par les quatre CHRS du département (50 à Auxerre, 17 à Avallin, 24 à Migennes et 25 à Sens) et aux 7 places du Centre d'accueil et d'orientation, un lieu d'accueil d'urgence géré par la Croix-Rouge à Migennes.

« Seize hôtels sur l'ensemble du département font aussi partie du dispositif et servent de soupape de sécurité », précise Joël Magda, qui évoque également 90 logements dans le cadre de l'Aide au logement temporaire (soit environ 200 places). Ils ne seront pas trop nombreux si l'on considère que les capacités d'accueil des CHRS sont déjà dépassées...

Cette année encore, les réfugiés ont afflué « mais nous ne pouvons laisser personne dans la rue et nos CHRS sont étudiés pour fonctionner en surcapacité ». Quand des enfants sont concernés, le Centre maternel (Migennes et Sens), financé par le conseil général, est sollicité.

### Les CHRS affichent déjà complet

Pour désengorger les CHRS, la Ddass a créé cette année des « maisons-relais » destinées aux personnes qui ne peuvent pas vivre seules, mais n'ont plus besoin d'une structure dite de réinsertion sociale. « C'est le maillon qui manquait dans le dispositif d'hébergement pour les personnes qui ont besoin d'être suivies au minimum » précise Béatrice Delagneau, qui gère le dispositif plan hiver à la Ddass. Deux maisons-relais existent à ce jour : à Tonnerre (12 places) et Sens (25 places).

Les dispositifs du plan hiver sont activés selon le climat. Le niveau 1 (période de mobilisation des différents acteurs) se met en place automatiquement entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, mais les plans 2 et 3 sont liés au nombre de degrés Celsius : entre -5 et -10 ° c'est le plan 2, en dessous de -10 ° c'est le plan 3. A noter : le plan 3 n'a jamais été déclenché dans l'Yonne mais le plan



Un camion flambant neuf du SAMU social va faire son apparition prochainement dans les rues d'Auxerre (voir ci-dessous).

2 quatre fois l'hiver dernier. Par grand froid, des équipes mobiles vont sillonner les rues à la rencontre des personnes en difficulté. Après des performances remarquables, après Sens, Auxerre sera cette année

dotée d'un SAMU social (voir ci-dessous). « Nous essayons avec la Croix-Rouge de développer la professionnalisation des maraudes, car nous sommes en lien avec les maraudes, et il y a un besoin fort dans ce do-

### Trois niveaux déclenchés selon le climat

Lors d'un niveau 2, les équipes mobiles et les capacités d'hébergement sont renforcées, et une cellule de veille et d'accompagnement est mise en place à la Ddass (1). Des lieux d'accueil de nuit peuvent être ouverts pour mettre à l'abri les personnes refusant un hébergement. « Le 115 est notre dispositif essentiel. Les gens peuvent appeler à toute heure, sept jours sur sept (voir ci-dessous, NDLR), rappelle Joël Magda. Si des soins immédiats s'avèrent nécessaires, nous disposons aussi de trois permanences d'accès aux soins, des lieux d'accueil dont la particularité est d'appréhender l'ensemble des problèmes de la personne. A ce titre l'Yonne est expérimentale car elle dispose d'une place psychiatrique. »

Le niveau 3 est déclenché par le préfet. Des lieux d'hébergement de masse comme des hôpitaux, des maisons de retraite ou encore des gymnases peuvent alors être ouverts, et une cellule opérationnelle de défense est mise en place. Mais si l'hiver est aussi froid que l'été a été chaud...

Nathalie HADRBOLEC.

(1) En liaison avec le 115 et les institutions accueillant les personnes en grande précarité.

### REPÈRES

#### Le dispositif hivernal en chiffres

Les mesures prises pendant la période hivernale se subdivisent en trois grandes enveloppes :

- 116 000 euros de moyens supplémentaires pour les CHRS (qui s'ajoutent aux 1 774 000 euros destinés au fonctionnement annuel).

- 289 000 euros pour l'aide au logement temporaire.

- 430 000 euros pour l'accueil en hôtel.

A noter : l'Yonne compte un peu plus de 330 000 habitants.

#### Un guide pour les professionnels

Prolongement de diverses mesures inscrites au Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, cosigné par l'Etat et le conseil général, le Guide du droit au logement vient de sortir en édition 2004. Il met à la disposition des professionnels de l'action sociale, des élus et de leurs services, des responsables d'associations mais aussi des spécialistes du logement public ou privé, toutes les informations nécessaires à l'orientation des publics en difficulté.

Tout y est développé : la recherche d'un toit (avec l'hébergement d'urgence), la location d'un logement pour une longue durée, l'accès et le maintien dans le logement, les façons de limiter les conséquences de la saisie immobilière et de l'expulsion, l'amélioration du confort du logement. Et les contacts utiles.

Un guide disponible à l'ADIL89 (Agence départementale d'information sur le logement de l'Yonne, 58, boulevard Vauban à Auxerre) et téléchargeable (avec ses mises à jour) sur le site : www.adil.org/89

## Le 115, un numéro gratuit pour tous

Créé en 1997, le 115 est un numéro national gratuit ouvert toute l'année, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Situé, pour l'Yonne, dans les locaux de la Croix-Rouge à Migennes, il est destiné prioritairement aux personnes rencontrant des problèmes d'hébergement, mais joue aussi un rôle de conseil (recherche de nourriture, de coordonnées, besoin de vêtements...), voire parfois tout simplement d'écoute. Trois personnes se relaient au standard téléphonique entre 9 heures et 17 heures, le reste du temps les appels étant traités par l'équipe du Centre d'accueil et d'orientation situé dans le même bâtiment. « Toutes ces personnes ont reçu une formation téléphonique sociale et connaissent bien l'urgence », précise Monique Choux, directrice des CHRS/CAO Croix-Rouge française, responsable du 115. En 2003, ce numéro a reçu 2 159 appels (1 250 orientations d'hébergement) dont 40 % sur les quatre derniers mois de l'année - indique Béatrice Delagneau, la res-

ponsable du plan hiver à la Ddass. Il faut proposer des solutions aux ruptures conjugales, aux expulsions, aider les familles étrangères en sortant d'errance, les personnes en sortant de l'hôpital psychiatrique... et l'hiver reléger dans l'urgence les publics dans la précarité. Dans tous les CHRS, l'importante arrivée de réfugiés de 2002-2003 a créé un encombrement car de nombreuses personnes sont toujours en attente de papiers, « bloquant des places qui pourraient être attribuées à d'autres ». « Au CAO nous avons installé des familles dans des appartements pour libérer des places, indique Monique Choux. Mais nous savons que cet hiver encore nous serons en surcapacité. Un local chauffé nous permet d'accueillir plusieurs lits de plus et nous installerons des personnes à l'hôtel. Mais cela représente un gros budget et nous réfléchissons à d'autres solutions, comme la location d'appartements supplémentaires en période hivernale. »

N. HAD.



Patrice Cheret est l'un des trois permanents du 115. Spécialément formé, il assure avec savoir-faire l'accueil téléphonique.



Irina (à droite) et ses proches vivent au CAO de Migennes depuis trois ans. Cette famille géorgienne va bientôt recevoir ses papiers.

## Un SAMU social à Auxerre

D'ici quelques jours, une équipe mobile professionnalisée (un salarié et deux bénévoles) va faire son apparition dans les rues d'Auxerre certains soirs de la semaine, pour porter assistance aux personnes isolées ou démunies souffrant du froid. Succédant à la maraude totalement bénévole qui officiait jusqu' alors, ce SAMU social - le second après Sens - distribuera couvertures polaires, kits nourriture « toute religion » et produits d'hygiène, et orientera si nécessaire les personnes vers des lieux d'accueil, en liaison avec le 115.

« Cette nouvelle équipe du SAMU social, formée aux gestes d'ur-

gence et au secours psychologique, sortira par grand froid de 19 heures à 23 heures et proposera des points fixes restant à déterminer », explique Jacques Maxel, responsable du SAMU social sur le terrain.

Fort d'une expérience de quelques années de maraude sur Sens, il tient à saluer le travail et l'efficacité des équipes bénévoles : « Certaines personnes nous accueillent à bras ouverts mais avec d'autres il faut prendre le temps d'expliquer, et surtout toujours respecter leur libre choix ».

Ce nouveau SAMU social répond à une demande nationale de référent fixe en lien avec le 115.